



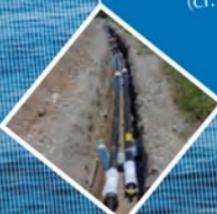
L'action des AODE* en faveur de la transition énergétique des territoires

Cette publication actualise les données chiffrées présentées dans le guide « Les AODE face au changement climatique », éditée en fin 2012 par la FNCCR en collaboration et avec le soutien de l'ADEME. Elle montre la poursuite et l'amplification de l'implication des collectivités territoriales dans la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et, plus globalement, dans le développement durable de leur territoire.

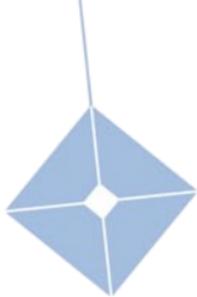
La FNCCR remercie ses adhérents pour la mise à jour de la plateforme OCODEC lui permettant ainsi une restitution quantitative nationale de leurs activités.

Le guide détaillé 2012 de 80 pages est disponible sur commande auprès de la FNCCR et téléchargeable sur www.fnccr.asso.fr. Il donne de nombreux exemples concrets de réalisations.

* AODE : Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (cf. descriptif en dernière page)



FNCCR



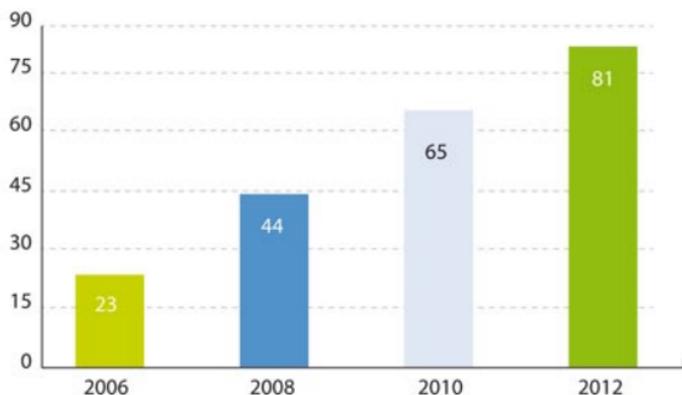
Les autorités organisatrices des services publics locaux de distribution d'énergies de réseaux (électricité, gaz, chaleur)

Pourquoi les AODE luttent-elles contre le changement climatique ?

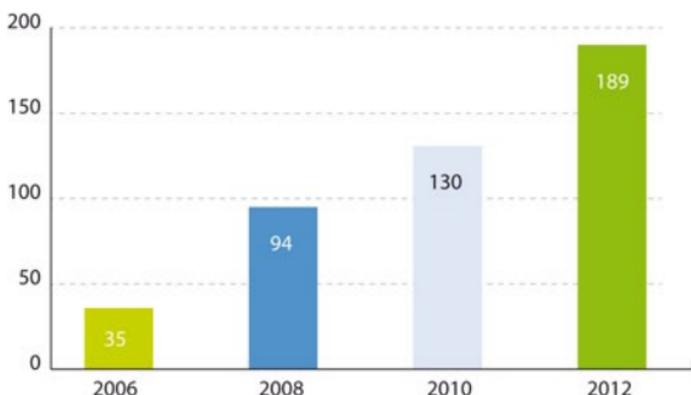
Les gaz à effet de serre (GES) proviennent en France à 12,6% de la transformation d'énergie et à 19,2% de sa consommation dans le secteur résidentiel/tertiaire. Les AODE ont donc un levier d'actions important sur leurs activités traditionnelles pour diminuer la production de ces GES.

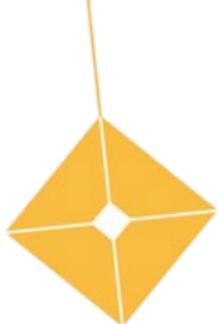
Au cours des dernières années, les AODE ainsi que la majorité des Syndicats Départementaux d'Énergie (SDE) ont créé un service « EnR-MDE » (énergies renouvelables et efficacité énergétique) et ont développé leurs activités dans ces domaines, ainsi que le nombre de collaborateurs dédiés à ces activités, que ce soit pour leur propre compte ou pour celui de leurs adhérents.

» AODE ayant des activités dans le domaine des EnR-MDE



» Effectifs dédiés aux activités EnR-MDE des AODE de taille au moins départementale





Sobriété et efficacité énergétiques

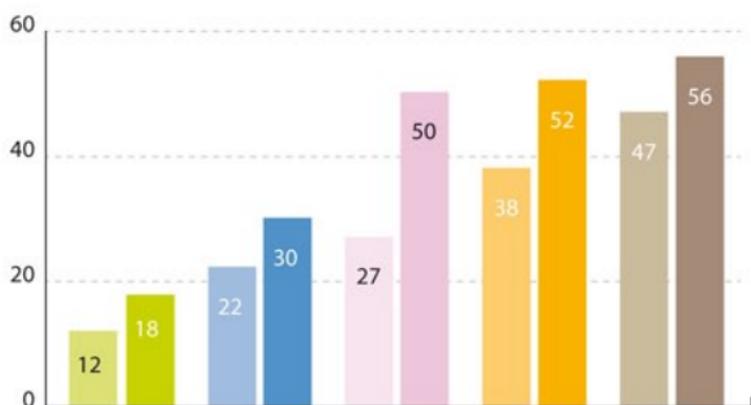
- ◆ **30 000** bâtiments et **1 million** de foyers lumineux diagnostiqués
- ◆ **6 000** communes en suivi de consommations
- ◆ **9,3 TWhcumac** de CEE délivrés aux collectivités
- ◆ **1/4** des **180 CEP** sont employés par les syndicats d'énergie ; ce ratio augmente chaque année

La rénovation thermique et l'optimisation des consommations énergétiques permises par la mutualisation au sein des AODE

La rénovation des bâtiments et la maîtrise des consommations énergétiques constituent un enjeu majeur pour les collectivités face au défi climatique et à l'augmentation prévisible du coût des énergies.

Selon les actions, les AODE peuvent agir sur leur patrimoine propre ou dans le cadre d'une mutualisation pour le compte de leurs adhérents auxquels elles apportent leurs compétences spécifiques dans le domaine de l'énergie et un effet de masse leur permettant d'intervenir dans des domaines qui leur seraient inaccessibles isolément.

» Nombre d'AODE de taille au moins départementale impliquées dans l'efficacité énergétique



- MDE en alternative au renforcement réseau en 2010 2012
- Planification énergétique territoriale en 2010 2012
- Information et sensibilisation en 2010 2012
- CEE en 2010 2012
- Diagnostics/suivis de consommations en 2010 2012



))) Sensibilisation à la maîtrise de la demande en énergies (MDE)

Le rôle des AODE est également de favoriser le bon usage de l'énergie. Elles organisent ainsi régulièrement des actions de sensibilisation et d'information (expositions pour les adultes et pour les scolaires, jeux et concours, guides pour le bon usage de l'énergie, rencontres et forums,...).



))) Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie permet aux collectivités de valoriser les économies d'énergie obtenues sur leur patrimoine ou dans le cadre de leurs compétences. La vente des CEE obtenus peut ainsi servir à alimenter d'autres travaux de maîtrise de l'énergie.

))) Conseil en énergie partagé (CEP) et suivi de consommations

Le conseil en énergie partagé consiste à mutualiser des compétences entre plusieurs communes pour réduire les consommations et les factures énergétiques. Le processus concerne notamment le patrimoine bâti des collectivités et l'éclairage public.



))) Éclairage public

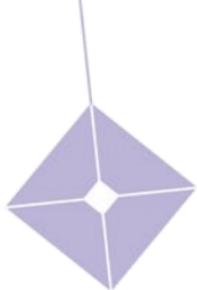
L'éclairage public représente 50% des consommations d'électricité d'une petite commune et des optimisations permettent d'atteindre des réductions de 50% à 75%. Il est donc essentiel d'effectuer un diagnostic de l'éclairage public de son territoire pour déterminer les aménagements à réaliser.



))) Réseaux intelligents

Plusieurs AODE participent à des projets pilotes de « smart grids » dont l'objectif est de disposer en temps réel des données du réseau pour optimiser la distribution en fonction des productions et des consommations d'énergie, tout en fournissant aux abonnés des outils pour maîtriser leurs dépenses énergétiques. Ainsi, des outils informatiques et de communication innovants sont développés et testés sur les réseaux des AODE et les équipements publics des collectivités et préparent les réseaux du futur.





Les AODE : acteurs essentiels des systèmes énergétiques

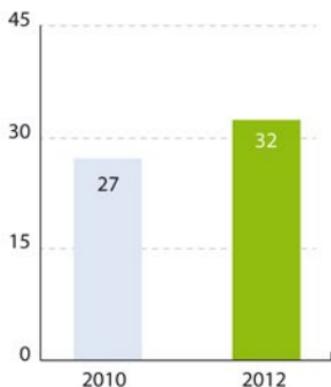
- ◆ **170 actions** engagées contre la précarité énergétique
- ◆ **94 plans territoriaux** développés par les AODE
- ◆ **16 syndicats d'énergie** installent des infrastructures pour la charge des véhicules décarbonés



Action sociale et lutte contre la précarité énergétique

Les syndicats d'énergie s'investissent dans la lutte contre la précarité énergétique avec **des actions curatives** (contrôle de l'application des tarifs sociaux, participation au fonds de solidarité logement géré par le Conseil Général,...) mais également **des actions préventives** (formation des travailleurs sociaux, conseil en travaux d'amélioration de l'habitat,...).

» Nombre d'AODE de taille au moins départementale impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique



Le développement durable au cœur des actions des AODE

Les AODE réalisent de nombreux chantiers (renforcement, enfouissement des réseaux, éclairage public..) et produisent donc des déchets de travaux publics. Une gestion responsable de ces chantiers est mise en place pour envisager les réutilisations de matériaux possibles, l'optimisation des transports liés au chantier, le choix des matériaux.

et vertueux



La régulation globale du développement urbain et de l'aménagement du territoire

L'énergie donne lieu à différents outils de planification locale puisqu'elle constitue un élément clé du développement futur d'un territoire. L'AODE est donc un partenaire fondamental et incontournable pour ces différentes **démarches de planification**.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®)

Certains syndicats d'énergie développent une démarche transversale d'AEU®. C'est une méthode développée par l'ADEME qui vise à intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques dans les projets de planification territoriale et d'urbanisme opérationnel en intégrant différentes thématiques (énergie, climat, déplacements, bruit, pollutions des sols, biodiversité, paysage, déchets, eau et assainissement).

Démarches de planification

↳ Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)

↳ Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

↳ Schéma régional de raccordement des ENR aux réseaux

↳ Schéma régional éolien

↳ Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les véhicules décarbonés

Les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques. Elles peuvent également transférer cette compétence à certains établissements publics de coopération intercommunale, dont les AODE.

Des stations GNV sont également mises en place pour les flottes de véhicules des collectivités et permettent la future utilisation du biométhane comme carburant.





Énergies renouvelables

Les AODE : une capacité de production cumulée représentant :

◆ plus de **160 MW** de puissance EnR installée
(dont **90 MW** d'éolien)

◆ environ **380 sites** de production d'EnR

280 installations photovoltaïques

60 chaufferies bois

une **dizaine** d'installations
hydroélectriques

Une soixantaine de projets à l'étude et en cours.

Des syndicats d'énergie fortement impliqués dans le développement des énergies renouvelables

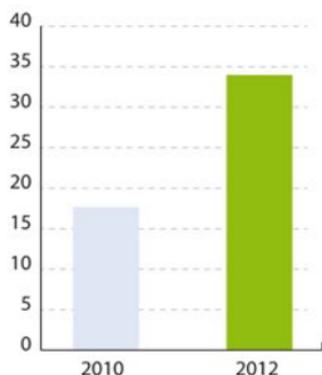
Les énergies renouvelables

- ◆ Le solaire
- ◆ Le bois-énergie
- ◆ L'éolien
- ◆ L'hydroélectricité
- ◆ La géothermie
- ◆ Les énergies marines
- ◆ Le biogaz

Différentes énergies renouvelables peuvent être valorisées en fonction des opportunités qu'offre le territoire en question. En tant qu'expert dans le domaine de l'énergie, le syndicat d'énergie est un promoteur des énergies renouvelables et peut intervenir à différents niveaux : pour la réalisation des premières études de gisement et de faisabilité, en maîtrise d'ouvrage directe ou en accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour ses adhérents (communes ou groupements).

Grâce à la mutualisation des moyens à l'échelle départementale ou régionale, le syndicat d'énergie apporte l'assistance technique administrative et financière dont la plupart des collectivités ont besoin pour valoriser les ressources de leur territoire, que ce soit directement ou dans le cadre d'une société d'économie mixte (SEM) créée spécialement à cet effet.

)) Nombre d'AODE de taille au moins départementale impliquées dans la production d'EnR





Réalisation : Agence Pastelle
© Photos : Photographiques FNCCR et AODE,
Christophe Le Cour,
Fotolia/Jaurine-L, Andrei Tsalko, stevanz,
Oleksandr, AKS, ElenaIhevisse, Pixel &
Création : Rodho.
Imprimé sur papier recyclé Cycclus print.

Qu'est-ce qu'une autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) ?

Les AODE sont des collectivités territoriales (communes, communautés, départements du Loiret, de Mayotte et de la Sarthe) ou, dans la plupart des cas, des groupements intercommunaux de taille départementale ou plus importante (syndicats d'énergie intercommunaux ou mixtes) qui possèdent les réseaux de distribution d'électricité, de gaz ou de chaleur et organisent le service public local de l'énergie. Ce service public comprend non seulement **la distribution (gestion du réseau)** mais aussi **la fourniture (vente de l'énergie)**, dans le cadre des tarifs réglementés de vente et des tarifs sociaux en ce qui concerne l'électricité et le gaz.

La FNCCR fédère au niveau national la quasi-totalité des AODE.

FÉDÉRATION NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS
CONCÉDANTES ET RÉGIES
20, boulevard de Latour-Maubourg
75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 16 40
E-mail : fnccr@fnccr.asso.fr

www.fnccr.asso.fr - www.energie2007.fr -
www.clairenergie.fr - www.servicedeau.fr -
www.telecom2012.fr

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES É-COMMUNICATIONS